

# SPORTS

sport.union@sonapresse.com

## Thierry Mouyouma : clap de fin au RCK



Photo: DR/L'Union

**Thierry Mouyouma ne terminera pas la saison sur le banc du RC Kadiogo**

James Angelo LOUNDOU  
Libreville/Gabon

L'IDYLLE entre Thierry Mouyouma et le Rail Club de Kadiogo (RCK) n'aura pas duré le temps d'une

saison complète. L'entraîneur-manager du club burkinabè est en effet suspendu de ses fonctions depuis lundi. Via une notification signée du président du Comité exécutif du RCK, Ibrahim Yanogo,

## Allevinah et Clermont assurés de disputer au minimum les play-offs



Photo: DR/L'Union

**Jim Allevinah (rouge) et ses partenaires peuvent rêver de Ligue 1.**

Prosper Sax NZE-BEKALE  
Libreville/Gabon

Il n'y a pas que la Ligue 1 où la fin de saison est passionnante. Pour le compte de la 35e journée de Ligue 2, disputée le 26 avril dernier au stade Gabriel-Montpied, l'intérêt était réel pour le duel des extrêmes entre Clermont Foot (2e), candidat à la montée dans l'élite, et la lanterne rouge Châteauvieux, formation officiellement reléguée en National. Sur leurs installations, les Clermontois se sont impo-

sés (2-1) grâce à un doublé de Jason Berthomier. Un succès qui leur donne 9 points d'avance sur le 6e (Paris FC) et, surtout, leur assure une participation aux play-offs pour l'accès en Ligue 1. Même si, à trois levées du feu, la montée directe se trouve à la portée du club de Jim Allevinah. Lequel a disputé 69 minutes de la rencontre de ce début de semaine. La 35e d'une saison pleine (10 buts et 6 passes décisives) au deuxième niveau du football français.

et transmise au concerné le lendemain, le technicien gabonais recruté en juillet 2020 sur la base d'un projet porteur, n'est donc plus aux commandes des Faucons. En même temps que son adjoint et compatriote Cédric Moubamba.

Il lui est reproché une insuffisance de résultats dans le Fasofoot (le championnat D1 du Burkina-Faso) où le RCK, après 26 journées (9 victoires, 6 nuls, 11 défaites), occupe une modeste onzième place (sur 18 clubs). Loin de

l'objectif du podium initialement fixé. Le courrier de notification souligne également des difficultés de management, des absences aux entraînements, des incitations à la révolte, des constats d'informations publiés sur les réseaux so-

ciaux, le non-respect des engagements de départ sur l'aboutissement d'un partenariat financier avec un mécène. Des griefs auxquels devrait répondre dans les jours à venir Thierry Mouyouma. Affaire à suivre.

**MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE**  
**DIRECTION GENERALE DU SERVICE DE SANTE MILITAIRE**  
**HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES D'AKANDA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Date de lancement : 29 avril 2021.  
 Appel d'Offres : n°003/consommables médicaux/HIAA/AOO/2021-2023.  
 Nom du projet : Acquisition de consommables médicaux.  
 Source de financement : Budget de l'Etat, exercices 2021-2023.

**1. OBJET**  
 L'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda (HIAA) lance un appel d'offres pour l'acquisition de consommables médicaux.

**2. ALLOTISSEMENT**  
 Les fournitures sont réparties en six (6) lots ainsi qu'il suit :

- Lot n°1: Bande, gaze, coton, pansements adhésifs ;
- Lot n°2 : Gants, champs, draps et consommables de stérilisation ;
- Lot n°3 : Sondes, drains, canules et catheters ;
- Lot n°4 : Fils de suture ;
- Lot n°5 : Seringues, perfuseurs et aiguilles ;
- Lot n°6 : Autres consommables médicaux.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour plusieurs lots. Dans ce cas, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un candidat ne peut être attributaire de plus de trois (3) lots.

**1. PARTICIPATION**  
 Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures relatives aux exclusions et aux incapacités de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

**2. CRITERES DE QUALIFICATION**  
 En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**3. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS**  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **trois cent mille (300 000) FCFA par lot**. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

**Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda**  
 BP 9455 Libreville  
 Tél. (+241) 011 45 90 00  
 (+241) 074 00 53 48  
 Mail : hiaakanda@gmail.com

**4. CRITERES D'EVALUATION**  
 Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appels d'Offres.

**5. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**  
 Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **31 mai 2021 à 10 heures 30 minutes** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre. A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

**6. OUVERTURE DES PLIS**  
 L'ouverture des plis aura lieu en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, le **31 mai 2021 à 12 heures 30 dans la salle de réunion de l'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda.**

Le Directeur Général des Marchés Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYANE

Le Médecin Général Inspecteur,  
 Médecin Chef, Commandant l'Hôpital d'Instruction des Armées d'Akanda



Dr Serge PITHER